



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 mai 2022 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Bertrand Surdez, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Communications municipales
5. Parcelle 692 - Déplacement du terrain de football d'entraînement et création d'une place gravellée
 - Présentation
 - Préavis 56-2022
 - Rapports des commissions
 - Décision
6. *Nomination d'un délégué pour le conseil intercommunal du SDIS*
7. *Postulat : Les besoins des familles de Cudrefin en matière d'accueil de jour de leurs enfants sont-ils entendus et notre commune y répond-elle de manière adéquate ?*
8. *Divers*

Le Président ouvre la séance à 20h15

1. Appel

Présents : 33 membres

Excusés : Grégory Cotting, Annelise Languetin

Absent : -

Le Conseil peut siéger valablement

2. Adoption du dernier procès-verbal

Deux modifications sont à apporter à l'ordre du jour :

6. *(Nouveau point) Nomination d'un délégué pour le conseil intercommunal du SDIS*
7. *(Nouveau point) Postulat : Les besoins des familles de Cudrefin en matière d'accueil de jour de leurs enfants sont-ils entendus et notre commune y répond-elle de manière adéquate ?*
8. *Divers*

L'Ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Le PV du 9 décembre 2021 est accepté à l'unanimité. Une question de M. Grossu sera posée dans les divers.

3. Lettres et pétitions

Aucune

4. Communications municipales

Richard Emmenegger

Administration, finances, environnement, sport et culture, sécurité publique

- **Groupement forestier Broye-Vully** : Approbation des comptes au 31.12.2021 avec un bénéfice reporté de Chf. 302'387.72. Il y a eu beaucoup de vente de bois et les prix ont augmenté. La décision de reporter le bénéfice pour investir dans un nouveau véhicule plutôt que de redistribuer le surplus aux communes a été prise. Le Comité a demandé un plan d'investissement prévu pour les 5 prochaines années.
- **Bureau communal** : Le nouveau boursier, M. Florian Métraux – 31 ans – entrée en fonction le 01.06.2022. La secrétaire municipale adjointe, Mme Myriam Aw entrée en fonction le 1.05.2022 pour aider la greffière dans les futurs projets.
- **Future zone sportive** : Merci pour le retour des sondages et ses résultats. La municipalité voulait être active et a commandé 2 tables de ping-pong pour cet été à la plage.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 mai 2022 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Christine Carrel

Bâtiments, police des constructions, urbanisme

- **Halle polyvalente** : La sonorisation a été remplacée. L'assainissement du sous-sol est terminé, l'ECA a pris en charge la totalité des coûts. 42 nouvelles tables ont été achetées, les anciennes ont été distribuées aux sociétés locales. 50 matelas ont été installés dans les abris PC, les anciens ont été donnés en Ukraine.
- **Toits** : Le nettoyage et la remise en état des toitures du four banal, du poids public et du stand a été fait cet hiver.
- **Plan d'aménagement communal - PACom** : Le dossier a été déposé à la direction générale du territoire et du logement, pour examen préalable le 25.04.2022. Le délai de réponse de la DGTL est estimé entre 3 et 6 mois.
- **Projet garderie 39 places et d'une UAPE** : Le recours déposé contre l'adjudication des travaux à l'entreprise générale retenue par la Municipalité a été admis par le Tribunal cantonal. Effectivement, nous avons adjugé les travaux à l'entreprise JPF SA qui a remporté le marché selon analyse de l'architecte. Les soumissions ont été contrôlées et évaluées par ses soins sur la base des cinq critères suivants : le prix, l'organisation de base du soumissionnaire, l'organisation pour l'exécution du marché, les qualités techniques de l'offre et les références professionnelles. Le résultat a donné un total de 445.4 points à l'entreprise JPF, l'entreprise Bat-Mann se trouvait en deuxième position avec 420 points au total. Puis, nous avons annoncé la non-adjudication aux quatre autres entreprises en listes, avec en pièce jointe la notification des points. Seule l'entreprise Bat-Mann SA a demandé une entrevue avec la commune et l'architecte afin de comprendre les divergences entre leurs points et ceux attribués au premier du classement. L'entreprise Bat-Mann n'a pas été satisfaite par les réponses reçues et a décidé de déposer recours auprès Tribunal cantonal. Lors de la séance du tribunal du 10.12.2021, qui s'est tenue en présence des parties et de leurs avocats respectifs, les divergences relevées portaient sur la distinction entre les éléments bois, les poteaux en acier, la géométrie circulaire des bancs mobiliers, le dimensionnement de l'installation de ventilation et de la forme du radier. En fin de débats, l'avocat de Bat-Mann SA a encore relevé une question sur les pieux, car dans l'appel d'offre, il était demandé des pieux forés tubés, alors que JPF a proposé un autre système de stabilisation du terrain. Notre architecte a répondu avoir demandé un complément à la société JPF, afin qu'elle fournisse la même prestation que celle demandée dans la soumission et cela, après la vérification et notation du cahier des charges. Le 10 mars 2022 le verdict tombe, annulant la décision d'adjudication municipale du 6 septembre 2021. L'annulation n'est pas liée à la distinction entre les divergences mentionnées auparavant, mais bien sur la question des pieux. Ce qu'il fallait savoir c'est que lors d'un marché public, l'architecte n'a pas le droit de demander des compléments à la soumission ; cela est considéré comme un vice de moyenne importance. Par conséquent l'offre de JPF devait être écartée. Dès lors, notre avocat nous a rendus attentifs au fait que, dans le domaine des marchés publics, les possibilités de recours auprès de l'instance supérieure sont très limitées ; elles le sont d'autant plus lorsqu'il ne s'agit pas d'une décision finale d'adjudication, mais comme dans notre cas, du renvoi d'un dossier à la Municipalité, pour nouvelle décision. Ainsi, un nouveau recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal n'aurait pratiquement aucune chance de succès. Forte de ces considérations, la Municipalité a décidé d'avancer avec ce projet de crèche et d'attribuer les travaux à Bat-Mann SA. Une séance préparatoire a eu lieu ce lundi afin de planifier la réalisation de cette crèche et le souhait de la commune et que la construction de ce bâtiment soit terminée fin juin 2023 et opérationnel pour la rentrée scolaire août 2023. L'entreprise Bat-Mann SA et l'architecte vont tout mettre en œuvre afin que ce chantier se déroule dans les règles de l'art. Au niveau communal, une commission construction a été créée pour le suivi de ce chantier. Cette commission est composée de 4 membres : l'architecte M. Thibaud, Richard Emmenegger, Pierre Roth, Cédric Bersier du service technique, et moi-même. Nous allons vous tenir au courant des événements à chaque séance du Conseil.

Jean-François Milliet

Travaux publics, domaines, voirie, épuration, eau potable, cours d'eau

- **Voirie** : Evan Reichenbach a commencé le 1^{er} mars 2022 et se plait dans ses fonctions.
- **STEP** : Le projet avance doucement. Après un refus du canton sur la parcelle retenue, le projet devrait se faire sur une parcelle d'AgriCo.
- **Eau** : 6 analyses ont été réalisées à différents endroits de la commune. Les résultats étaient tous bons.
- **SDIS** : Les statuts ont été acceptés par toutes les communes. Concernant le solde en caisse 2021, le CODIR a accepté le projet de l'investir dans la nouvelle caserne de Payerne.
- **Canalisation** : Le service technique a commencé une étude.
- **Chemin 80** : A la suite de la lettre de Fabrice Schneiter. Nous avons rencontré hier le voyer des routes et l'inspecteur de la signalisation concernant l'accès à la déchetterie.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 mai 2022 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Jean-Luc Amiet

Tourisme, ports, camping, mobilité, églises

- **Ports** : Le jet d'eau fonctionne sans risque d'électrocution
- **Dragage** : Embouchure Moillette à la suite des inondations de l'été 2021 a été fait
- **Garde port et remplaçant** : MM Patric Boss et Stéphane Cadoux ont pris leurs fonctions. Un petit véhicule et bateau ont été achetés, comme prévu sur le budget.
- **Port du village** : Un groupe de travail a été créé pour étudier les besoins prioritaires pour le port du village.
- **Port camping** : Une analyse de sédiment a été faite et le résultat est positif. Les sédiments pourront être immergés sans passer par une déchetterie.
- **Contrôle électrique des ports**. Le contrôle a été fait, il y a deux bornes à réparer.
- **Camping** : nouveau personnel à l'entretien et à l'administration. Le bureau de la Grand'Rue est dorénavant au camping.
- **Castor** : a été mis en location.
- **Bornes de recharge de voitures électriques** : 2 bornes doubles devraient être installées prochainement au camping.
- **Camping** : Acquisition d'un nouveau mobile-home et présentation en photo.
- **Camping** : 3 chambres ont été créées dans l'ancien appartement de fonction. Elles ont déjà été louées à Pâques.

Pierre Roth

Formation, jeunesse, affaires sociales

- **Groupe de travail "Jeunes"** : pour donner suite aux actes de vandalisme de quelques jeunes, sous l'impulsion de conseillers communaux ainsi que de la Municipalité, un groupe de travail composé de membre du Conseil Communal, de la Jeunesse de Cudrefin, de l'association des sociétés locales, de l'ARPEJE, de la fondation Cherpillod ainsi que de la Municipalité a été formé. **Objectifs** : Aller à l'encontre des jeunes du village pour nouer le dialogue, émettre un signal clair que la Municipalité porte de l'intérêt aux jeunes du village, détecter les besoins et les envies des jeunes, aider les jeunes en situation de problèmes d'orientation, diminuer les actes de vandalisme. **Point de situation des actions entreprises** : Prise de contact début mai, entre notre animateur de rue et un groupe de 4 jeunes de Cudrefin. Un second contact avec une quinzaine de jeunes aura lieu au courant du mois de mai. Le questionnaire est prêt et sera envoyé de manière nominative à chaque jeune âgé en 12-25 ans. Un retour sur le questionnaire sera fait au cours du mois de septembre 2022. La forme et l'endroit dépendront du nombre de jeunes ayant répondu au questionnaire.
- **Codir Arpeje** :
 - o 20.01.2022, invitation des Municipalités Avenches-Faoug-Vully-les-Lacs et Cudrefin pour une présentation des services offerts par l'ARPEJE.
 - o Finalisation du rapport de gestion 2021
 - o Mensualisation du salaire des AMF, mise en place dès avril 2022, revalorisation de ce dispositif d'accueil fondamental aux côtés de l'accueil collectif. Peu ou pas de répercussions sur les communes, vu que le subventionnement de la FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants) pour les AMF a passé au 01.01.2022 de Mio CHF 6.5 à 9,5.
 - o Engagement d'un animateur de rue toujours en cours
- **EIAP (Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire)**
Séances du groupe de travail Communication le 27.01 et 10.02.2022 afin de finaliser le plan de communication de l'EIAP. Séance plénière à Ecublens du 12 avril 2022 en présence de Mme Berset cheffe de l'office de l'accueil de jour des enfants du canton de Vaud.
 - Points de mise en application des directives parascolaires** :
 - o Absence de bureau de direction dans une antenne (Avenches Ptit Bonheur)
 - o Taux et présence de la direction dans les antennes
 - o Espace de détente en fonction de la taille des groupes, de l'âge et des besoins des enfants
 - o Espace de pause du personnel
 - o Synergie dans la mise à disposition de sanitaires
- **Cours 1er secours** : La commune est équipée de 3 défibrillateurs. Certains employés communaux ont reçu une instruction. Après consultation, la Municipalité a décidé d'organiser un cours pour tous les employés incluant non seulement le maniement du défibrillateur mais également d'autres gestes et comportements utiles en cas de situations d'urgence. Cours de 1^{er} secours animé par Pascal d'une journée le 20 mai 2022 à la salle polyvalente, pour tous les employés communaux comprenant entre autres : Manipulation du défibrillateur, reconnaître les signes et agir en cas de douleurs thoraciques et en cas d'AVC, pratiquer une réanimation pour adultes, enfants et nourrissons, mettre en position latérale de sécurité.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 mai 2022 à 20h15 à la Halle Polyvalente

5. Crédit d'investissement Parcelle 692 - Déplacement du terrain de football d'entraînement et création d'une place gravelée

- a. Présentation par Richard Emmenegger. Précisions sur le futur terrain et explication sur le terrain d'entraînement qui va rester fonctionnel jusqu'à ce que le nouveau terrain soit prêt.
- b. Préavis 56-2022 reçu avec les convocations.
- c. Lecture du rapport de la commission des finances (ci-après COFI) par Didier Gattlen. La COFI propose au Conseil d'accepter le crédit d'investissement tel que présenté dans le préavis 56-2022.

Lecture du rapport de la commission de l'aménagement du territoire (ci-après COMAT) par Nicolas Quirici. La COMAT propose au Conseil d'accepter le crédit d'investissement tel que présenté dans le préavis 56-2022.

Sylvain Baumann : En 2019 une présentation du projet de zone sportive a été faite. Comme beaucoup de conseillers, je n'étais pas présent et il est difficile d'avoir une vision globale et de prendre des décisions sur des « bouts » de projet. Est-ce possible d'avoir une nouvelle présentation globale ? Bertrand Surdez précise que les PV et préavis sont disponibles au public. Richard Emmenegger : Il y aura d'autres changements, un projet si grand demande des analyses, un groupe de travail va également réétudier tout le projet et les demandes de la population vont être prises en compte. En premier lieu le terrain d'entraînement de football va être déplacé, il faudra certainement attendre 2 ans pour la suite des travaux. Sylvain Baumann les remercie pour les réponses et ajoute que l'important est de pouvoir avoir une vision globale. **Marc Buthey** : précise que le projet global de 2019 a déjà évolué suite aux demandes de la population.

- d. Décision : Le conseil accepte le préavis 56-2022 à l'unanimité.

6. Nomination d'un délégué pour le conseil intercommunal du SDIS

Richard Emmenegger, syndic, fait partie du CODIR du SDIS (Service de la défense contre l'incendie et de secours). Richard Emmenegger ajoute qu'il représente toutes les communes et ne peut pas voter, c'est pourquoi Jean-François Milliet en fait également partie. Le SDIS souhaite un représentant législatif et exécutif par commune aux assemblées d'où l'élection ce soir d'un membre du conseil communal. Bertrand Surdez propose Didier Gattlen qui a fait partie de la commission ad hoc des statuts du SDIS. Didier Gattlen accepte. Aucun autre intéressé. Didier Gattlen est donc élu tacitement selon l'Art. 11 ch. 3 LC.

7. Postulat : Les besoins des familles de Cudrefin en matière d'accueil de jour de leurs enfants sont-ils entendus et notre commune y répond-elle de manière adéquate ?

Lecture du postulat par Alexandre Mentha.

Pierre Roth : Relève un point fondamental, les communes ont délégué les compétences de l'accueil de jour à l'ARPEJE, ce postulat doit être présenté à l'ARPEJE et non à la commune avec un objet représentatif des 4 communes de l'ARPEJE. Alexandre Mentha : Dans le cadre de l'établissement du rapport de gestion, le président de l'ARPEJE, Tony Ruano, nous a informé que ce n'est pas une tâche de l'ARPEJE mais des communes. Pierre Roth : Nous en avons débattu ce soir au CODIR de l'ARPEJE et il s'agit d'une réponse malheureuse de notre président. Pierre Roth précise également que les mamans de jour ne sont pas à la carte et que les parents ont souvent changé d'avis au moment de l'inscription ou retiré leur enfant. Les autres communes vont réagir pareillement.

M. Buthey propose d'accepter tout de même le postulat ce soir et que Pierre Roth y réponde par écrit afin de régler ce malentendu. Bertrand Surdez, Président, précise que si le postulat est accepté, la Municipalité devra faire un rapport. Marc Buthey relève que l'important est qu'une analyse soit faite que ce soit par l'ARPEJE ou la commune.

Olivier Schwarz : Concernant la remarque de Pierre Roth du fait que les parents retirent leurs demandes de garde. Est-ce que l'ARPEJE s'est demandé pourquoi les familles les retire ? Je suis pour que le postulat passe afin de faire bouger les choses. Pierre Roth : L'ARPEJE n'est pas contre le questionnaire et veut se remettre en question et entreprendre les mesures nécessaires. Il faut toutefois s'attendre à ce que d'autres points ressortent d'une analyse plus approfondie.

Vote : (explication des 3 options par le Président : 1 acceptation, 2 acceptation pas immédiatement, 3 refus)

Décision : Le postulat est accepté à 17 voix, accepté mais pas immédiatement à 3 voix et 12 refus)



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 mai 2022 à 20h15 à la Halle Polyvalente

8. Divers

- Alain Bonny : Aujourd'hui il y a eu un accident à la **sortie de la Rue de la Reine Berthe sur la route principale**. Après discussion avec les gens du quartier, cette sortie est dangereuse et sans visibilité à cause des arcades. Serait-il possible d'envisager un miroir ou autre pour plus de sécurité ?
- Nicolas Quirici : Notre belle **tour** a des façades qui deviennent noires, c'est dommage pour ce symbole du village. Est-il possible de faire un rafraîchissement ?
- Alexandre Grossu : Pourquoi la **procédure recommandée pour le contrôle des appels d'offre** citée dans le PV du 9 décembre et qui permettrait une économie d'environ Chf. 200'000 n'est pas possible pour les communes ? Et quels sont les critères de choix pour avoir des analyses d'offres ? Richard Emmenegger prie Alexandre Grossu de communiquer de quel procédé il s'agit par rapport aux entreprises privées. Actuellement lorsqu'il y a des travaux à faire, la Municipalité demande 2 à 3 offres, et la décision est prise. Pour les études, NPPR qui est notre géomètre nous dirige dans les travaux à faire et nous travaillons avec les entreprises avec qui nous avons déjà travaillé. Ne comprend pas d'où vient l'économie de Chf. 200'000. Alexandre Grossu va faire une explication par écrit.
- Raphael Sémon : Question suite à la mise à l'enquête pour le **futur poulailler**. Jean-François Milliet est-ce que le futur poulailler se trouve bien sur la parcelle 713 près de la déchetterie ? Jean-François Milliet, oui c'est exact, il y a eu une erreur sur le no de parcelle lors de la mise à l'enquête.
- Raphael Sémon : cela fait bientôt 10 ans que nous parlons du **Chemin 80** et espérons que cela avance. Jean-François Milliet, à la suite de notre rendez-vous avec le voyer des routes, nous en avons parlé et le chemin proposé par Fabrice Schneiter va être étudié pour l'accès à la déchetterie.
- Raphael Sémon : L'ancien syndic avait mis au budget 2022 des **bancs solaires**, 1 pour le bord du lac et 1 sur la place Delamuraz avec borne de charge dessus, qu'en est-il ? Richard Emmenegger : ce n'est pas prévu d'en acquérir en 2022.
- Fabien Baumann : Où a été fait le **dragage du port** ? Jean-Luc Amiet à la sortie de la Moillette suite aux inondations. Fabien Baumann : la prise de sédiments au port du camping a-t-elle été faite en vue d'un futur dragage ? Jean-Luc Amiet : Oui, cela est prévu en 2023. Fabien Baumann dit travailler pour une entreprise basée à Avenches qui fait ce genre de travaux.
- Pascal Maeder : Reçu informations communales sympa, pour la taille des haies, est-ce aussi valable pour l'état ? Car la forêt décale le chemin sur la parcelle privée au bord du **chemin après le stand de tir**. Ce chemin est utilisé par le tir et les agriculteurs qui mettent en route leur pompe. Est-ce possible de faire le nécessaire sur avant fin juin, date à laquelle aura lieu une manifestation de tir ? Richard Emmenegger en prend note.
- Christelle Cyvoct : Lors du rendez-vous avec le voyer des routes, a-t-il été discuté du **passage piéton vers la voirie** qui a été enlevé ? La visibilité à cet endroit est quasi nulle et beaucoup d'enfants l'utilisent. Jean-François Milliet en prend note.
- Bertrand Surdez : **Rappel pour les membres des commissions** : Le membre absent aux séances ne doit pas signer le rapport. Les rapports doivent être remis à la municipalité avant la séance du conseil. Le rapport signé peut-être remis le jour du conseil.
- Bertrand Surdez annonce que la Municipalité et le bureau invitent les conseillers à un apéritif.

Prochain conseil jeudi 30 juin 2022.

La séance est levée à 21h30

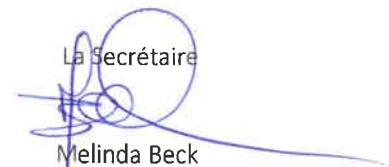
Le Président



Bertrand Surdez



La Secrétaire



Melinda Beck

Annexe : Postulat de Alexandre Mentha